

Nom commercial: Titanii dioxidum

Numéro de la matière: 068344

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 30.12.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Titanii dioxidum

N° d'article

06834400

Identification de substance / produit

CAS-Nr. 13463-67-7

EINECS-Nr. 236-675-6

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne sdb@haenseler.ch

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

2.3. Autres dangers

Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage selon les Directives 67/548/CEE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Autres données

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin.

Nom commercial: Titanii dioxidum

Numéro de la matière: 068344

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 30.12.19

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Brouillard d'eau, Mousse, Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Pour grandes quantités: Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Aspiration sur le site indispensable.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

C.I. Pigment White 6

Liste	SUVA
-------	------

Type	MAK
------	-----

Valeur	3 mg/m ³
--------	---------------------

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le: 2017; Remarque: SSc; UAW; NIOSH s. 1.8.2

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas respirer les poussières. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

Masque anti-poussières

Protection des mains

Gants en caoutchouc	Natural Latex
---------------------	---------------

Matériau approprié	Natural Latex
--------------------	---------------

Épaisseur du gant	0.6 mm
-------------------	--------

Temps de pénétration	> 480 min
----------------------	-----------

Protection des yeux

Lunettes de protection

Nom commercial: Titanii dioxidum

Numéro de la matière: 068344

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 30.12.19

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat** Poudre**Couleur** blanc**Odeur** inodore**Point de fusion**

Valeur 1775 °C

Point d'éclairValeur °C
Remarque Non applicable**limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité**

Remarque Non applicable

Hydrosolubilité

Remarque insoluble

Température d'inflammabilité

Remarque Non applicable

température de décomposition

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

9.2. Autres informations**Masse volumique apparente**Valeur env. 600 kg/m³**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Aucune

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucuns connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Espèces rat

Nom commercial: Titanii dioxidum

Numéro de la matière: 068344

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 30.12.19

DL50 > 10 g/kg

Corrosion/irritation cutanéeEspèces lapin
évaluation Non irritant**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Espèces Oeil de lapin
évaluation Non irritant**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation**

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Le produit est insoluble dans l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Il n'y a pas de marchandise dangereuse	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**RUBRIQUE 16: Autres informations****Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.